

## Pourquoi ?

Dans la vallée de l'Arve, les mesures effectuées depuis plusieurs années sur la qualité de l'air montrent des dépassements des seuils autorisés pour certains polluants, dont les particules fines en suspension (PM10). **La première source d'émission** de ces particules est le **chauffage individuel au bois**.

Pour la santé de tous, une mesure incitative est lancée dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve: le fonds AIR BOIS, afin de réduire les émissions issues du parc résidentiel.

## De quoi s'agit-il ?

Le fonds vise à aider financièrement les particuliers pour changer leurs cheminées (foyers ouverts) ou anciens appareils de chauffage au bois par des appareils de chauffage au bois récents et performants.

**L'aide forfaitaire est d'un montant de 1000 euros\*!** Versée directement aux particuliers, elle est cumulable avec d'autres aides : crédit d'impôt développement durable, Eco-prêt à taux zéro, aides de l'ANAH...

Il s'agit ainsi de continuer à utiliser le bois de chauffage, tout en préservant la qualité de l'air et en réalisant des économies d'énergie!

⇒ Ce fonds est financé par l'ADEME pour le compte de l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de la Haute-Savoie et les 5 Communautés de Communes du territoire du PPA de la vallée de l'Arve: CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc, CC Pays du Mont-Blanc, CC Cluses Arve et Montagnes, CC Faucigny Glières, CC du Pays Rochois. Il est animé et géré par le SM3A.

\*: Enveloppe forfaitaire sous réserve que l'aide ne dépasse pas 50% du montant du matériel et de la pose TTC.

## Quelles sont les conditions pour obtenir l'aide ?

- Vous habitez l'une des 41 communes du **territoire du PPA** de la Vallée de l'Arve (cf. ci-contre)
- Votre logement est une **résidence principale**, achevée depuis plus de 2 ans.
- Vous utilisez une **cheminée ouverte** ou un **appareil de chauffage au bois antérieur à 2002** (insert, poêle, cuisinière, chaudière,...)
- Votre nouveau matériel doit disposer du **label Flamme verte 5 étoiles** ou équivalent, **et** avoir des **émissions de particules inférieures à 50 mg/Nm3**
- L'installation est réalisée par un **professionnel qualifié Quali'Bois** par QUALIT'ENR, (ou autre signe Reconnu Grenelle de l'Environnement tel QUALIBAT Bois énergie).

*Attention : il convient de déposer le dossier de demande d'aide avant la réalisation des travaux.*

Liste des 41 communes concernées selon les Communautés de Communes (CC) :

<b>CC Pays Rochois</b>	MARNAZ
AMANCY	NANCY-SUR-CLUSES
ARENTHON	LE REPOSOIR
ETEAUX	SAINT-SIGISMOND
LA CHAPELLE RAMBAUD	SCIONZIER
CORNIER	THYEZ
LA ROCHE-SUR-FORON	<b>CC Pays du Mont-Blanc</b>
SAINT-LAURENT	COMBLOUX
SAINT-PIERRE EN-FAUCIGNY	LES CONTAMINES MONTJOIE
SAINT-SIXT	CORDON
<b>CC Faucigny-Glières</b>	DEMI-QUARTIER
AYSE	DOMANCY
BONNEVILLE	MEGEVE
BRIZON	PASSY
CONTAMINE-SUR-ARVE	PRAZ-SUR-ARLY
MARIGNIER	SAINT-GERVAIS LES-BAINS
LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES	SALLANCHES
VOUGY	<b>CC Vallée Chamonix Mt-Blanc</b>
<b>CC Cluses Arve et Montagnes</b>	CHAMONIX MONT-BLANC
ARACHES-LA-FRASSE	LES HOUCHES
CLUSES	SERVOZ
MONT-SAXONNEX	VALLORCINE
MAGLAND	***
	CHATILLON SUR-CLUSES

## Quelle est la marche à suivre ?

**1. Contactez des professionnels** qualifiés Quali'bois ou équivalent, pour établir un ou plusieurs devis répondant aux conditions nécessaires présentées ci-avant.

**2. Avant le début des travaux, envoyez le dossier de demande d'aide au SM3A** (adresse ci-dessous).

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Fiche 1 : « DEVIS ET DECLARATIONS SUR L'HONNEUR », remplie avec l'installateur choisi, signée par le bénéficiaire et l'entreprise
- Fiche 2 : « RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES », dûment complétée par le bénéficiaire
- Un justificatif de résidence principale : copies de la première et dernière page la dernière taxe d'habitation (ou taxe d'habitation du locataire si vous êtes propriétaire bailleur)

Si le dossier est incomplet, vous serez invité à fournir les pièces manquantes.

Après vérification de la recevabilité du dossier et étude des pièces par le service instructeur du SM3A vous recevrez par courrier un AVIS favorable ou défavorable.

**3. Commandez les travaux**, une fois l'avis favorable obtenu.

**4. A l'issue des travaux, transmettez la FICHE: « DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE DU FONDS AIR BOIS »** au SM3A (*fiche remise avec l'avis*), avec les pièces nécessaires (**facture certifiée acquittée**, et relevé d'identité bancaire (RIB) du bénéficiaire).

Une notification vous sera adressée par courrier et vous recevrez le virement sur votre compte.

## Contact et adresses:

ENVOYEZ LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE A :

### Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Abords (SM3A)

Fonds Air-bois  
300, chemin des prés Moulins  
74 800 Saint-Pierre en Faucigny



Pour plus de renseignements : Claire BRIVET, Animatrice du Fonds Air Bois, SM3A

04 50 25 60 14 ; [cbrivet@sm3a.com](mailto:cbrivet@sm3a.com)



Page internet du Fonds Air Bois sur : [www.riviere-arve.org](http://www.riviere-arve.org) (informations et conseils).

## FICHE 1 – DEVIS ET DECLARATIONS SUR L'HONNEUR (V juin 2013)

### Données relatives au demandeur

*A remplir par le demandeur / bénéficiaire*

NOM, Prénom : .....

Adresse : N° : ..... Voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tel : ..... Adresse mail : .....

*Adresse du logement si différent (pour les propriétaires bailleurs):*

Adresse : N° : ..... Voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

### Devis

*A remplir par l'entreprise*

NOM de l'entreprise : .....et Nom du signataire : .....

N° RM, RCS ou SIREN : .....Qualification RGE<sup>1</sup> (Ex : Quali'bois) : .....

Adresse e-mail : ..... et n° : .....

	DEVIS (Montants HT)
Type d'appareil à remplacer : ..... <b>Coût du démontage et évacuation : →</b>	.....
Type d'appareil neuf : ..... Marque : ..... Modèle : ..... Puissance : ..... Emissions de particules (<50mg/Nm3) : ..... Rendement : .....Taux de monoxyde de carbone : ..... Label Flamme verte 5 * : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <b>Coût : →</b>	.....
<b>Fournitures et équipements<sup>2</sup></b> : (ex : grilles, hotte, dallage, ...) ..... <b>Coût : →</b>	.....
<b>Tubage</b> : ..... <b>Coût : →</b>	.....
<b>Main d'œuvre</b> : Tarif horaire : ..... Temps passé : ..... <b>Total : →</b>	.....
<b>TOTAL HT en Euros</b> :	.....
<b>Taux TVA</b> :	.....
<b>TOTAL TTC en Euros</b> :	.....

<sup>1</sup> RGE : Reconnu Grenelle de l'environnement

<sup>2</sup> Les fournitures ici indiquées sont celles directement liées à l'installation. Si d'autres travaux sont engagés, ils ne doivent pas apparaître dans ce document.

*Signatures au verso*

## Déclarations sur l'honneur et accords

A signer par le demandeur **ET** l'entreprise

Je soussigné(e) (**bénéficiaire, cf. points 1 à 7**), Nom : ....., Prénom : .....

Je soussigné(e) (**entreprise, cf. points 1 à 4**), Nom : ....., Prénom : .....

Entreprise/ société : .....

1. Certifie sur l'honneur que les travaux interviennent dans le cadre de la fermeture d'un foyer ouvert ou du remplacement d'un appareil de chauffage au bois antérieur à 2002,
2. Certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur les Fiches 1 et 2 sont exacts,
3. Reconnaît être informé de ne pas pouvoir bénéficier des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour cette installation,
4. M'engage à faire éliminer l'ancien appareil dans le cas d'un remplacement<sup>1</sup>,

⇒ Indiquer ici le mode d'élimination :

Vers un ferrailleur ; Nom et adresse : .....

.....

Vers une déchetterie ; Commune de : ....

5. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est occupé à titre de résidence principale,
6. Certifie sur l'honneur que le logement où les travaux seront réalisés est achevé depuis plus de 2 ans,
7. Accepte le principe d'une visite sur site (sur rendez-vous) permettant de constater la bonne mise en œuvre du nouvel équipement.

Fait à : le :

**Signature du bénéficiaire :**

Fait à : le :

**Signature et cachet de l'entreprise :**

<sup>1</sup> : Attention : pour bénéficier du **crédit d'impôt « développement durable »** pour les appareils de chauffage bois ou biomasse, avec un taux majoré dans le cadre du remplacement d'un appareil de chauffage au bois existant, le bénéficiaire devra fournir aux services fiscaux la facture de l'installateur indiquant les coordonnées du ferrailleur qui a repris l'ancien équipement et un **bordereau de suivi** de déchet rempli par l'installateur et validé par le ferrailleur.

## FICHE 2 – RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES (V juin 2013)

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel vous concernant et faisant l'objet de traitements sous la responsabilité du SM3A.

### Votre situation, votre logement :

**Situation professionnelle :**  Agriculteur exploitant  Artisan, commerçant, chef d'entreprise  Employé  
 Ouvrier  Cadre  Profession intermédiaire  Retraité  Autre, sans activité

**Age :**  18 à 24 ans  25 à 34 ans  35 à 49 ans  50 à 64 ans  65 ans et plus

**Nature du logement :**  Maison avec jardin,  Maison sans jardin  Appartement

**Surface chauffée du logement :** .....m<sup>2</sup>

**Période de construction :**  avant 1949,  1949 - 1975,  1975-1990  1990-2005  après 2005

**Occupation du logement :**  Propriétaire occupant,  Locataire,  Propriétaire bailleur  Occupant à titre gratuit

### Votre ancien matériel et son usage :

**Matériel remplacé :**  Foyer ouvert,  Insert/ foyer fermé,  Poêle,  Cuisinière à bois,  Chaudière à bois

**Type d'usage de l'ancien matériel :**  Chauffage de base,  Chauffage d'appoint,  Plaisir / agrément

**Type de combustible:**  Bois bûche,  Granulés / pellets,  Bois de récupération  Autre : .....

**Quantité de bois consommée par an (1 stère= 1m<sup>3</sup> de bûches de 1m ; 0,8 m<sup>3</sup> de 50cm):** .....

**Approvisionnement:**  Personnel / gratuit  Producteur indépendant,  Point de vente non spécialisé  Autre : .....

Si auto-approvisionnement, durée moyenne de stockage – séchage avant utilisation ?.....

Quelles catégories d'essences de bois utilisez-vous ? :  résineux  feuillus  les deux

Si vous achetez du bois, votre vendeur vend-il sous la marque « Rhône-Alpes bois bûches » (RA2B) ?  OUI  NON

**Le ramonage de votre installation est-il fait :**  Par vous-même,  Par un professionnel ;

**Quelle est la fréquence moyenne de ramonage ? :**  1 fois tous les 2 ans,  1 fois par an,  2 fois par an,  
 Autre, à préciser : .....

### Votre nouveau matériel et vos motivations:

**Nouveau matériel :**  Insert cheminée,  Poêle,  Cuisinière à bois,  Chaudière  Autre :.....

**Type de combustible:**  Bois bûche,  Granulés / pellets,  Bois de récupération  Autre : .....

**Type d'usage du nouveau matériel :**  Chauffage de base,  Chauffage d'appoint,  Plaisir / agrément

**Quelles sont vos 2 motivations principales pour ce changement d'appareil ? :**

- Bénéficier de l'aide financière  Economiser du bois / de l'énergie,  Gagner en confort / chaleur  
 Améliorer la qualité de l'air (santé/environnement),  Autre: .....

**Comment avez-vous connu cette aide ? :**  Presse locale,  Mon installateur,  Asso. Prioriterre ,  « Bouche à oreille »  
 Site Internet, lequel : .....  
 Autre : .....